

REMARQUES SUR LES CONCEPTS ET LA TERMINOLOGIE

Les concepts et la terminologie relatifs à la vérification et à l'évaluation évoluent rapidement ces dernières années. Voici une brève définition du sens dans lequel ils sont utilisés dans le présent document.

Vérification

En pratique, la vérification permet de déterminer s'il y a observance ou non des politiques, méthodes, textes invoqués, lignes directrices et pratiques établies dans les divers secteurs fonctionnels qui, au gouvernement fédéral, comprennent habituellement la gestion financière et la gestion du personnel, les politiques en matière de langues officielles, les politiques et méthodes administratives ainsi que les méthodes régissant l'évaluation des programmes. Les vérificateurs sont censés faire des observations sur la justesse de ces politiques et de ces méthodes. Pour assurer à long terme l'objectivité et l'indépendance des vérifications et pour éviter d'empiéter sur les prérogatives et les responsabilités des gestionnaires, les vérificateurs s'abstiennent de recommander des solutions détaillées aux problèmes.

Évaluation des programmes

L'évaluation des programmes s'effectue dans une perspective analytique nettement différente de celle de la